

TERMES DE REFERENCE POUR CONSULTANTS INDIVIDUELS

Titre : Consultant National WASH	Source de financement : WBS : 4230/A0/06/621/003/002 Grant : SC 229906 (100%) Date d'expiration : 31/12/2025	Type d'engagement <input checked="" type="checkbox"/> Consultant <input type="checkbox"/> Consultant individuel mi-temps <input type="checkbox"/> Consultant Individuel à plein temps	Lieu affectation : Lomé (TOGO)
---	--	---	---

But de la consultation :

Sous la supervision de la Cheffe section survie de l'enfant à UNICEF TOGO et du Wash officer, le consultant spécialiste WASH :

- ✓ Travaillera en étroite collaboration avec l'unité WASH pour obtenir des résultats liés à la gestion et à l'administration du programme sectoriel ou intersectoriel et va fournir un soutien technique de haute qualité et contribuer à la gestion de l'unité WASH.
- ✓ Apportera un soutien technique au développement, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme WASH, en veillant à l'efficacité et à l'efficacité de la gestion, de la mise en œuvre et de la réalisation des buts et objectifs conformément au programme pays en matière d'eau hygiène et assainissement.
- ✓ Apportera son soutien à l'identification des inégalités entre les hommes et les femmes et va contribuer à l'orientation et à la supervision générale pour la mise en œuvre de programmes visant à éliminer ces inégalités.

Contexte et justification :

Dans le domaine de l'assainissement de base, la défécation à l'air libre est passé de 49 % à 45 %, entre 2015 et 2020 (JMP 2021). En milieu rural 67% de la population pratique la Défécation à l'Air Libre contre 14% en milieu urbain, avec de fortes disparités dans les régions Savanes (73%), Kara (66%) et Plateaux (59%) (MICS 2017). Cette pratique touche également 88% des populations les plus pauvres contre seulement 3% du quintile le plus riche.

Par ailleurs, 75% de la population utilise une source améliorée d'eau de boisson (93% en milieu urbain et 62 % en milieu rural). Les taux les plus bas sont enregistrés dans la région des Savanes (53 %), Plateaux (68%) Kara (69%) et maritime (70%) (MICS 2017). En termes de disparités, seuls 44% des plus pauvres ont accès à l'eau potable contre 97% des plus riches.

L'accès aux services d'hygiène et d'assainissement restent aussi limités dans les écoles et les formations sanitaires du pays. Pour preuve, environ 25% des milieux hospitaliers au Togo (19% en milieu urbain et 33% en milieu rural) ne disposaient pas de services d'assainissement en 2016 (JMP, 2019¹). Dans les écoles, ce sont 43% (25% en milieu urbain et 52% en milieu rural) qui ne disposaient pas de latrines en 2016.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, respectivement 57 % des écoles et 18 % de formations sanitaires ne disposent pas de source d'eau potable.

Pour contribuer à améliorer une telle situation, le programme de coopération Togo-Unicef sur la période 2019-2023, met l'accent sur le renforcement des capacités des communautés et des acteurs institutionnels pour mettre la fin de défécation à l'aire libre et améliorer la qualité des services de l'assainissement de base dans la perspective de l'atteinte de l'ODD 6.2.

¹ JMP (2019) Wash dans les établissements de santé, Rapport référentiel mondial 2019

L'environnement favorable du secteur de l'assainissement est renforcé particulièrement dans le domaine de la coordination et du renforcement des capacités des ressources humaines y compris au niveau décentralisé. Un plaidoyer est fait à tous les niveaux pour un engagement des autorités et des partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre du Programme Togo Sans Défécation à l'air libre (TOGO SANDAL) à l'horizon 2030.

La mise à l'échelle de l'Assainissement Total Pilote par la Communauté (ATPC) et de l'assainissement total piloté par l'école (ATPE) couplé au partenariat avec les institutions microfinance, les petits opérateurs et d'autres stratégies comme la construction de latrines a biogaz permettent d'assurer la gestion sécurisée des excréta et la résilience aux effets des changements climatiques.

Dans les écoles, il s'agit d'accompagner la réalisation des points d'eau et des latrines séparées filles garçons avec des dispositifs de lavages des mains et soutenir les actions de promotion de l'hygiène, y compris la santé et l'hygiène menstruelles

Dans les formations sanitaires, la réalisation des ouvrages WASH, la promotion des bonnes pratiques d'hygiène ainsi que la prévention et le contrôle de l'infection sont renforcées.

L'UNICEF accompagne également le pays dans ses efforts visant à renforcer l'approvisionnement en eau potable dans les communautés. Les capacités des acteurs sont renforcées pour assurer la surveillance de la qualité de l'eau ainsi que le traitement de l'eau à domicile.

Un accent est par ailleurs mis sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience des communautés aux effets des changements climatiques.

Dans le souci de renforcer les capacités de mise en œuvre du programme WASH sur la période 2019-2023, il est important de procéder au recrutement d'un consultant qui sera chargé d'appuyer l'Unité Eau, Hygiène et Assainissement pour une durée de 11 mois.

Protection des enfants

Ce projet/mission est-il considéré comme un « rôle à risque élevé » du point de vue de la protection de l'enfant ?

OUI NON Si oui, veuillez cocher les parties qui s'appliquent

Rôle de contact direct Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de contact interpersonnel direct avec les enfants, ou de travail à étroite proximité physique, avec une supervision limitée par un membre du personnel

3 jours de travail sur le terrain chaque mois avec possibilité de contact direct avec les enfants

Rôle de données pour les enfants Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de manipulation ou de transmission d'informations personnelles identifiables des enfants (nom, pièce d'identité nationale, données de localisation, photos) :

Les renseignements plus détaillés sont disponibles dans [Child Safeguarding SharePoint](#)

<p>Budget Year: 2023</p>	<p>Section demandeur : Survie de l'Enfant</p>	<p>Raisons pour lesquelles ce travail ne peut pas être fait par un staff : Compte tenu du Départ du Spécialiste WASH pour un poste international, la charge de travail actuelle de l'équipe (Administrateur</p>
-------------------------------------	--	--

		WASH et consultant) et de la nécessité d'accélérer l'atteinte des résultats du programme en particulier ceux du KRC 8 relatif à l'élimination de la défécation à l'air libre, l'appui d'un second consultant est nécessaire.	
Inclut dans le plan de travail annuel/ roulant : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, justifier s'il vous plait :			
Source d'approvisionnement de consultant : <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Les deux Méthode de sélection du consultant : <input type="checkbox"/> Sélection Compétitive (Roster) <input checked="" type="checkbox"/> Sélection Compétitive (Advertisement/Desk Review/Interview)		Demande : <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau consultant – Contractant individuel <input type="checkbox"/> Extension/ Amendement	
S'il y a extension, justification de l'extension :			
Superviseur : -Marie Therese GUIGUI -ASSIH Tagba	Date de début : 1 octobre 2023	Date de fin: 31 aout 2024	Durée de la consultance : 11 mois à compter de la date de signature du contrat
Aperçu de la mission			
Tâches principales :		Livrables :	Durée : Budget (FCFA)
1. Présenter une note méthodologique de la démarche préconisée dans l'accomplissement de la mission		Note méthodologique et plan de travail disponible	30 octobre 2023
2. Planification et développement de programme <ul style="list-style-type: none"> Contribuer au développement des propositions de projet pour la mobilisation des ressources Fournir un soutien technique et administratif à la mise en œuvre des interventions WASH sur le terrain (réalisation des forages, crédit-latrines, WASH en milieu scolaire et dans les centres de santé etc.) Préparer les documents requis pour faciliter les processus d'examen et d'approbation des contrats de prestation de services. 		Rapports mensuels Grant USAID élaborés Rapport aux donateurs du Grant japonais élaboré Contribution WASH pour l'élaboration de la proposition de projet KOICA multilatéral disponible Rapport de suivi technique de la réalisation des dispositifs de lavages des mains dans les formations sanitaires disponible	30 janvier 2024

<p>3. Gestion du programme, suivi et obtention de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en collaboration avec des collègues et des partenaires pour collecter/analyser/partager des informations sur les problèmes de mise en œuvre, fournir des solutions • Participer aux exercices de suivi et d'évaluation, aux revues de programme et aux revues sectorielles annuelles avec le gouvernement et d'autres partenaires et préparer des rapports sur les résultats pour les actions/interventions requises • Préparer des rapports d'activité sectoriels à usage interne par les donateurs et autres partenaires. 	<p>Rapport aux donateurs du Grant ECHO élaboré</p> <p>Dossier d'Appel d'offre pour la construction des forages dans les formations sanitaires, écoles et communautés disponible</p> <p>Dossier d'appel pour la réalisation des latrines dans les formations sanitaires et écoles disponible</p> <p>Rapport de l'évaluation de la fonctionnalité des latrines à biogaz dans les communautés et disponible</p> <p>Rapport annuel de l'exécution du de Plan de travail annuel de la composante WASH disponible du programme</p>	<p>30 Avril 2024</p>	
<p>5. Contribution à la Préparation et réponse humanitaires WASH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la, préparation et la réponse aux urgences • Elaborer des demandes de services, d'accords à long terme et d'accords de partenariat pour s'assurer que l'UNICEF est prêt à tenir ses engagements en matière de WASH en situation d'urgence. • Assurer un rôle de soutien et appuyer la coordination dans le cadre d'une intervention d'urgence et d'un relèvement précoce, en fonction des besoins. 	<p>Plan de la réponse humanitaire WASH est disponible</p> <p>PCA (Programme Coopération Agreement) pour la réponse à l'Urgence WASH dans la région des Savanes disponible avec la contribution du Consultant</p> <p>Rapports de coordination du groupe sectoriel Urgence WASH disponibles</p>	<p>30 Juin 2024</p>	
<p>7 Innovation, gestion des connaissances et renforcement des capacités</p>	<p>Outils d'apprentissage et de capitalisation des innovations sont disponibles</p>	<p>31 août 2024</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • Aider au développement, à la mise en œuvre, au suivi et à la documentation de la recherche-action et de l'innovation (technique ou systémique) dans le secteur WASH. • Aider à la préparation d'outils d'apprentissage/connaissance, couvrant les approches innovantes et les bonnes pratiques, pour soutenir le développement global du secteur WASH. • Contribuer à la création et à l'offre d'opportunités d'apprentissage pour les acteurs WASH, afin de garantir que les capacités du secteur restent à jour avec les derniers développements. • Participer en tant que personne ne ressource à des initiatives de renforcement des capacités pour améliorer les compétences des différents partenaires. 	<p>Rapport de suivi-techniques et de visites programmatiques y compris des ONG, disponibles</p> <p>Documents de plaidoyer rédigé en lien avec le rapport final de « Investment case hygiène et assainissement de base » pour la mobilisation des ressources en faveur de l'accès universel à l'assainissement de base au Togo</p> <p>Contribution à la formation des acteurs du secteur du l'assainissement gérée en toute sécurité</p>		
--	---	--	--

Honoraires du consultant:	11 mois		
Voyage international:	Non		
Voyage à l'intérieur (inclure le plan de voyage) : Le consultant sera basé à Lomé avec des déplacements dans les régions.	Oui		
Perdiem (DSA)			
Frais divers de communication : crédit téléphonique et connexion internet			
Cout total estimatif de la consultanceⁱ			
<p>Qualifications minimales requises</p> <p><input type="checkbox"/> Bachelors <input checked="" type="checkbox"/> Masters <input type="checkbox"/> PhD <input type="checkbox"/> Other</p> <p>Disciplines</p> <p>Un diplôme universitaire (Bac+5) dans l'un des domaines suivants est requis : Génie Sanitaire, Génie civil, Eau, Assainissement et Hygiène, Santé Publique ou autre tout autre diplôme jugé équivalent;</p>	<p>Connaissances/expertise/compétences requises :</p> <p>Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la gestion de programmes d'eau, d'hygiène et d'assainissement.</p> <p>Une expérience avérée dans les domaines suivants :</p> <p>(i) Approvisionnement en eau en milieu rural pour les pays à revenu faible et intermédiaire - y</p>		

	<p>compris la sécurité sanitaire de l'eau et la durabilité.</p> <p>(ii) L'assainissement urbain pour les pays à revenu faible et intermédiaire, y compris la durabilité.</p> <p>(iii) l'approche d'assainissement total piloté par la communauté (ATPC) et hygiène et santé menstruelle.</p> <p>(iv) Lavage des mains au savon</p> <p>(v) WASH dans les écoles et les centres de santé</p> <p>(vi) Politiques, plans et stratégies WASH des gouvernements nationaux.</p> <p>La maîtrise du français et de l'anglais sont requis. La connaissance d'une autre langue officielle de l'ONU est considérée comme un atout. Une expérience pertinente dans une agence ou une organisation des Nations Unies est considérée également comme un atout.</p>
<p>Details administrative:</p> <p>Visa assistance required: <input type="checkbox"/></p> <p>Transport par le bureau : <input type="checkbox"/></p> <p>Le/la consultant(e) sera basé à Lomé. Il aura à effectuer des missions à l'intérieur du pays. La location de véhicules pour les déplacements du consultant si nécessaire sera à la charge de l'UNICEF.</p>	<p>Travail à distance : <input type="checkbox"/>, Présence au bureau : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si présence au bureau les conditions logistiques sont identifiées : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Equipements informatiques et de communication requise sont identifiées : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Access internet requis: <input checked="" type="checkbox"/></p>

ⁱ Les coûts indiqués sont estimés. Le taux final doit suivre le principe du « meilleur rapport qualité-prix », c'est-à-dire atteindre le résultat souhaité aux frais les plus bas possibles. Les consultants seront invités à prévoir des frais tout compris, y compris les frais forfaitaires de voyage et de subsistance, le cas échéant.

Le paiement des honoraires professionnels sera basé sur la soumission des livrables convenus. L'UNICEF se réserve le droit de retenir le paiement au cas où les livrables soumis ne sont pas à la hauteur de la norme requise ou en cas de retards dans la présentation des livrables de la part du consultant.

1. Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de conseil ou individuel ne seront pas considérées comme des « membres du personnel » en vertu du Règlement et des Règles du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF, et n'auront pas droit aux prestations qui y sont versées (comme les droits au congé et la couverture d'assurance médicale). Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les conditions générales des contrats pour les services des consultants et des entrepreneurs individuels. Les consultants et les entrepreneurs individuels sont responsables de déterminer leurs obligations fiscales et le paiement de toute taxe et/ou taxe, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.

2. Le candidat sélectionné est seul responsable de s'assurer que le visa (applicable) et l'assurance maladie nécessaires à l'exécution des tâches du contrat sont valables pour toute la durée du contrat.

Les candidats sont soumis à la confirmation du statut entièrement vacciné contre le SRAS-CoV-2 (Covid-19) avec un Vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avant la prise de fonction.

Il ne s'applique pas aux consultants qui travailleront à distance et ne sont pas censés travailler ou visiter les locaux de l'UNICEF, les lieux de prestation des programmes, ou interagir directement avec les communautés avec lesquelles l'UNICEF travaille, ni voyager pour exercer des fonctions pour l'UNICEF pendant la durée de leurs contrats de consultant.

3. L'UNICEF propose des aménagements raisonnables pour les consultants handicapés. Cela peut inclure, par exemple, logiciels accessibles, assistance voyage pour missions ou accompagnateurs personnels. Nous vous encourageons à divulguer votre handicap lors de votre candidature au cas où vous auriez besoin d'un aménagement raisonnable lors de la sélection processus et ensuite dans votre mission.

4. Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de conseil ou individuel sont tenues de respecter de mener leur étude dans le respect des principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ci-dessous :

- **Anonymat et confidentialité** : L'étude doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- **Responsabilité** : Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants et/ou entre le/la consultant(e) et les responsables du programme concernant les conclusions et/ou recommandations de l'étude. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- **Intégrité** : Le consultant devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdRs, afin d'obtenir une analyse plus complète de l'étude.
- **Indépendance** : Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis des dossiers rapports examinés, et il ne devra pas être associé à sa gestion, mise en oeuvre ou un autre élément de celle-ci.
- **Incidents** : Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'étude, ils doivent être immédiatement signalés au Gestionnaire de l'étude. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par l'UNICEF dans les présents termes de référence.
- **Validation de l'information** : Le/la consultant(e) doit garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.
- **Propriété intellectuelle** : En utilisant les différentes sources d'information, le consultant doit respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées.
- **Soumission des rapports** : Si la soumission des rapports est repoussée, ou dans le cas où la qualité des rapports soumis serait nettement plus basse de ce qui a été convenu, les sanctions prévues dans les présents termes de référence s'appliqueront.

Clause sur LE TRAVAIL DES ENFANTS

L'Entrepreneur déclare et garantit que ni lui, ni aucune des entreprises qui lui sont affiliées, ne se livrent à une pratique préjudiciable aux droits de l'enfant tels que définis par la législation togolaise en vigueur, en particulier celles qui sont incompatibles avec l'arrêté 1556 du 22 mai 2020 déterminant les travaux dangereux interdits aux enfants. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Togo, stipule en son article 32, que tout enfant doit être protégé contre l'accomplissement de tout travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Tout manquement à cette déclaration et garantie donne à l'UNICEF le droit de résilier immédiatement le contrat, sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité soit engagée d'aucune autre manière.

Clause sur l'EXPLOITATION ET L'ABUS SEXUEL

Les fonctionnaires des Nations Unies et apparentés (consultants, fournisseurs, VNU, contractants individuels et institutionnels) sont tenus de respecter les plus hauts standards de conduite et d'intégrité et doivent, en toute circonstance, traiter la population locale avec respect et dignité.

1] L'exploitation sexuelle est le fait d'abuser ou le fait de tenter d'abuser de la vulnérabilité d'une personne, sur la base d'un pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles. L'abus sexuel est l'intrusion physique

L'exploitation et l'abus sexuel [1] (EAS) sont des comportements inacceptables formellement interdits à tous les fonctionnaires des Nations Unies. Ces actes portent atteinte à l'image et à l'intégrité de nos organisations et minent la confiance du public dans l'organisation.

Il est strictement interdit aux fonctionnaires des Nations Unies et apparentés (consultants, fournisseurs, VNU, contractants individuels et institutionnels) de se livrer à :

- Tout acte d'exploitation et abus sexuels (EAS), ou toute autre forme de comportement sexuel à caractère humiliant, dégradant ou servile ;
- Toute activité sexuelle avec un enfant (toute personne âgée de moins de 18 ans), la méconnaissance de l'âge réel ne peut être invoquée comme moyen de défense ;
- L'utilisation des enfants ou adultes pour offrir des services sexuels à autrui ;
- L'offre d'argent, d'un emploi, de biens ou de services à des prostituées ou toute autre personne en échange de faveurs sexuelles ;
- La visite des lieux de prostitution ou de tout autre endroit déclaré interdit ;
- La sollicitation de toute faveur sexuelle en échange d'une assistance (telle que la nourriture ou tout autre bien) fournie aux bénéficiaires de cette aide, y compris les réfugiés, les personnes déplacées ou toutes autres personnes vulnérables.

Il est obligatoire de rapporter les suspicions d'exploitation et abus sexuels de la part d'un collègue à travers les mécanismes de rapportage établis. Toute activité liée à l'EAS fera l'objet d'une enquête, qui si elle est concluante conduira à des mesures disciplinaires, y compris une possible suspension, le rapatriement immédiat ou le licenciement sans préavis.